

Question écrite :

R	- 4 JUIL. 2019
Conseil	1097

Prise en charge des trajets des écoliers fréquentant l'UAPE pour les activités scolaires hors de l'école primaire

Dans sa lettre du 25 mars 2019, intitulée « Nouveaux tarifs dès août 2019 », la maison de l'enfance de Porrentruy en profite pour avertir les parents que dorénavant elle n'assurera plus les trajets spéciaux pour amener les écoliers aux différents endroits hors école primaire.

En effet, durant l'année scolaire des activités telles que piscine, patinoire, cinéma, sortie d'hiver, courses d'écoles et autres sont organisés. Pour des questions d'organisation et de temps à disposition, il peut être demandé aux parents de conduire leur enfant directement sur les lieux de l'activité.

Il nous est précisé que le personnel éducatif a essayé, dans la mesure de ses possibilités, de répondre à certaines sollicitations. Malheureusement ces arrangements complexifient les missions principales de l'équipe éducative. C'est pour cette raison que les éducateurs n'assumeront plus les trajets vers d'autres lieux que les écoles primaires.

Avant de prendre cette décision, lourde de conséquence pour l'organisation familiale des familles, la maison de l'enfance a essayé d'étudier plusieurs pistes de réflexion, malheureusement sans succès.

La direction de l'école primaire a été informée de ce changement.

Dans la majorité des cas, les parents placent leur enfant à l'UAPE pour travailler. Il n'est donc pas possible pour eux de quitter le travail pour véhiculer leur enfant jusqu'au lieu de l'activité.

Vu le changement d'organisation cité ci-dessus, le groupe PDC - JDC du conseil de ville souhaite savoir

- si le Conseil municipal est conscient de cette problématique
- quelles sont les adaptations que la direction de l'école primaire a mises en place pour l'organisation de ces trajets ?
- à qui revient la compétence de prendre une telle décision ?

Porrentruy, le 4 juillet 2019

Groupe PDC-JDC

Elodie Gschwind

